

# Les faux-semblants de la limitation du cumul de mandats



■ Les députés wallons doivent reconsidérer les règles qui limitent le cumul notamment entre membre du Parlement wallon et membre d'un collège communal. Actuellement, sur les 75 députés wallons, 17 ont été autorisés à cumuler.

Le cumul de mandats politiques est une pratique courante en Belgique. En moyenne, nos représentants cumulent entre cinq et huit mandats (dont la moitié est rémunérée). Le cumul des mandats alimente un sentiment de méfiance que nourrit une partie de la population. Toutefois, nombreuses sont les règles qui limitent le cumul. Parmi ces règles, le décret wallon limitant le



**MAXIME HABRAN**  
Chargé de cours adjoint en Sciences politiques à l'Université de Liège.

cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon (décret décumul) adopté en 2010. Ce décret autorise une partie des parlementaires wallons (25% par groupe politique) à cumuler avec une fonction de membre d'un collège communal (bourgmestre, échevin ou président de CPAS). Les élus ayant obtenu le meilleur taux de pénétration sont autorisés à cumuler. Ce principe est assorti d'une règle transitoire. Jusqu'en 2018, les élus sont autorisés à cumuler mais en se déclarant empêché dans le cadre d'une de leurs fonctions. Cette disposition a bel et bien eu les effets escomptés. Actuellement, sur les 75 députés wallons, 17 ont été autorisés à cumuler.

## Les faux-semblants

La littérature souligne les effets négatifs du cumul de mandats (inégalité entre les citoyens et les élus, absentéisme, dépendance accrue du pouvoir législatif à l'égard du pouvoir exécutif, faible renouvellement générationnel, entre autres). Toutefois, s'il est encadré, le cumul des mandats peut présenter des aspects positifs. Il garantit une proximité entre l'élu et le citoyen; il peut avoir une incidence positive sur l'activité parlementaire (par un effet de complémentarité entre le mandat local et celui de parlementaire) et il

Ne convient-il pas de limiter le cumul des rémunérations? En effet, l'image négative que les citoyens ont des représentants politiques est surtout liée aux dimensions financières.

© BLAISE DEHON

peut également permettre une réduction des dépenses publiques grâce à un plafonnement des rémunérations.

Les débats qui ont actuellement lieu au sein de la Commission spéciale relative au renouveau démocratique n'excluent pas la question du cumul des mandats. C'est l'occasion d'insister sur les faux-semblants qui découlent d'une disposition censée initialement "renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et les élus". Trois points peuvent être soulignés.

**1** Légiférer sur le cumul des mandats, dans un pays complexe comme le nôtre, mérite d'être envisagé à tous les niveaux de pouvoir. Si un seul niveau de pouvoir (comme la Région wallonne) est concerné par une telle limitation, les élus peuvent tenter d'éviter la limitation en se présentant à d'autres niveaux de pouvoir. A cet égard, Guy Carcassonne, constitutionnaliste français, précisait il y a moins de vingt ans que "le cumul, aussi longtemps qu'il n'est pas juridiquement interdit, est politiquement obligatoire". Tant que le cumul ne sera pas limité à tous les niveaux de pouvoir, il restera "politiquement obligatoire". Une limitation uniquement au niveau wallon ne peut-elle en fine avoir comme conséquence de détourner nos élus du Parlement de Wallonie, institution démocratique fondamentale pour le destin des citoyens wallons?

**2** Le décret décumul a entraîné une multiplication des fonctions. En effet, s'il n'est plus possible pour un membre de collège communal de cumuler, il privilégie des fonctions lui permettant de rester visible sur la scène communale, que ce soit des fonctions encadrées juridiquement (comme la présidence du conseil communal) ou non (comme les titres de bourgmestre empêché, bourgmestre en titre, bourgmestre superviseur, bourgmestre bénévole, etc.). L'absence d'encadrement juridique de certaines de ces fonctions peut poser des problèmes auxquels il faut apporter une solution. Ainsi, paradoxalement, le décret décumul, alors qu'il visait à simplifier la lecture du jeu politique en empêchant le cumul, a entraîné la création de la fonction de député empêché au sein du Parlement de Wallonie, complexifiant encore plus la lisibilité du jeu politique.

**3** Une législation sur le cumul signifie-t-elle que le citoyen est, en partie, privé de faire certains choix? Les citoyens sont loin d'être incompétents. Lorsqu'ils portent leur voix pour certains élus, ils le font en connaissance de cause. Peut-être certains citoyens souhaitent-ils voir leurs élus locaux siéger au sein d'une assemblée

parlementaire? A cet égard, les citoyens sont moins hostiles au cumul des mandats lorsqu'il s'agit d'élus de leur commune.

### Trois pistes

Le décumul ne constitue dès lors pas la recette miracle pour promouvoir une image positive de la politique et pour renouer des liens basés sur la confiance entre les citoyens et les élus. La pertinence du décret décumul mé-

rite d'être interrogée, en profondeur, au sein du Parlement de Wallonie. Dans cette perspective, trois pistes de réflexions peuvent être proposées pour alimenter le débat. Premièrement, ne conviendrait-il pas, si les parlementaires souhaitent s'inscrire dans la philosophie du décret décumul, de limiter temporellement l'exercice de mandats politiques, aux niveaux local et régional? En effet, le décret n'envisage qu'un type de cumul, le cumul

vertical. Mais qu'en est-il des élus qui passent d'une assemblée à l'autre, de législature en législature, pour éviter la limitation des mandats? Deuxièmement, ne convient-il pas de limiter le cumul des rémunérations? En effet, l'image négative que les citoyens ont des représentants politiques est surtout liée aux dimensions financières. Si les rémunérations sont limitées, les élus qui ne voient dans l'exercice du pouvoir que des rentrées financières se détourneront bien vite de la politique. Troisièmement, ne conviendrait-il pas d'opter pour une voie médiane, en faisant de la règle transitoire une disposition de principe? En effet, la règle telle qu'appliquée à l'heure actuelle produit bien les effets escomptés tout en offrant une forme de flexibilité aux élus qui souhaitent cumuler (mais qui ne touchent pas deux rémunérations). Cette piste mériterait de définir clairement les statuts de bourgmestre, échevin et parlementaire empêché, comme cela a été en partie réalisé dans une circulaire d'octobre 2014.

Aujourd'hui plus que jamais, il appartient aux parlementaires de s'emparer de la question du cumul des mandats. A l'aube des prochaines élections, les citoyens attendent des réponses. Un débat en profondeur, mettant en avant les positionnements idéologiques, sociaux et politiques, constitue un moyen de valoriser la fonction de député wallon. Le Parlement de Wallonie est l'instance démocratique pouvant délibérer sur ce sujet. Au-delà de la fonction et du travail parlementaire, c'est l'image de toute une région qui en sortira grande.

→ Grandjean Geoffrey, "La limitation du cumul de mandats par les députés wallons", *Courrier hebdomadaire du Crisp*, 2015, n° 2255-2256, 97 p.



**GEOFFREY GRANDJEAN**  
Chargé de cours en Sciences politiques à l'Université de Liège.

# Femmes dans la tourmente

■ Tout se passe comme si les critiques qui visent les femmes politiques étaient d'autant plus appréciées et percutantes qu'elles contribuent à les faire passer pour des... gourdes, futiles, pas maîtresses d'elles-mêmes. C'est là que le sexisme apparaît.

Les quotas ont certes permis de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, mais pas de tuer le machisme qui reste bien vivant à tous les échelons de la société. En politique, on n'est pas chez les bisounours. Toute personne qui s'y engage le sait ou l'apprend vite à ses dépens. Mais les déboires actuels de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, qui s'inscrivent à la suite d'autres polémiques la concernant, ainsi que plusieurs de ses coreligionnaires, démontrent à quel point la vie politique est dure pour les femmes.

C'est d'autant plus tangible qu'elles accèdent aux sphères les plus hautes du pouvoir. L'acharnement médiatique qui leur est réservé n'est que la partie émergée de l'iceberg. C'est sans doute dans le saint des saints, dans les joutes verbales au "kern" (conseil ministériel restreint) ou dans les caucous aux sommets des partis politiques que les coups peuvent être les plus bas.

### Tous les hommes compétents?

En réalité, la verve médiatique à l'égard des femmes révèle surtout le sexisme ambiant. Les quotas ont certes permis de réduire les inégalités là où ils ont été imposés, mais pas de tuer le machisme qui reste bien vivant à tous les échelons de la société. Donc, Joëlle Milquet serait incorrigible, comme d'autres, ailleurs ou en d'autres temps, ont été jugées hystériques, incompetentes, ridiculisées pour un motif ou un autre.

Certes, il ne s'agit pas de faire des femmes politiques des saintes ni des martyres. Aucune femme politique ne peut affirmer qu'elle n'a jamais commis d'erreur, de maladresse... Mais qui peut affirmer que les hommes politiques sont tous compétents? Sont-ils pour autant brocardés dans la même mesure? A la différence des hommes politiques, les attaques qui touchent les femmes sont plus personnelles, dénigrantes, portant davantage sur la forme, la manière,

que sur leurs idées, leur action, bref, sur le fond.

Ainsi, du côté francophone, les critiques sont nombreuses à l'encontre des ministres fédéraux de l'Intérieur, de l'Asile et de l'Immigration... Mais il s'agit de divergences idéologiques, sur le fond, non sur les personnes.

Tout se passe comme si les critiques qui visent les femmes étaient d'autant plus appréciées et percutantes qu'elles contribuent à les faire passer pour des... gourdes, futiles, pas maîtresses d'elles-mêmes. Et c'est là que le sexisme apparaît. La progression constante des femmes dans les hautes écoles et les universités, sur le marché du travail... a contribué, dans nos sociétés occidentales, au "gender blind" (aveuglement sexiste): pour le commun des mortels, les femmes seraient partout et il n'y aurait plus de problème d'inégalité. Il ne

s'agit évidemment que d'une illusion.

### Pas de gâchis

Pour ne prendre que quelques exemples, les femmes continuent à être massivement les victimes des violences conjugales les plus graves; l'écart salarial reste de 9% sur base horaire, 22% sur base annuelle en Belgique... Et combien de femmes peuvent affirmer qu'elles n'ont jamais essuyé d'injures ou de comportements sexistes? C'est pour cela que nous, femmes, réaffirmons tout notre soutien aux femmes politiques.

Nous dénonçons toute action ou tout propos qui viseraient consciemment ou non à les déstabiliser, à décourager leur combat politique ou leurs prises de parole publiques. Faut-il rappeler que depuis plusieurs décennies déjà les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur et qu'elles y réussissent mieux?

Se passer de leurs compétences, dans les sphères du pouvoir comme ailleurs, serait un énorme gâchis, certes, pour les femmes, mais plus encore pour l'ensemble de la société.



**DOROTHÉE KLEIN**  
Au nom des Femmes CDH (Dorothee Klein est aussi l'ancienne porte-parole de Joëlle Milquet).